



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la mise en place d'un réseau d'affichage destiné
aux institutions culturelles

(du 21 janvier 2009)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le présent rapport vise à informer le Conseil général des mesures prises à ce jour en vue de créer un affichage culturel de qualité susceptible de promouvoir et souligner la richesse de l'offre et la diversité d'acteurs culturels. Il répond ainsi à la motion de M. Gérard Bosshart « Pour un affichage culturel attractif », amendée et adoptée par le Conseil général le 23 février 2005 (pages 692 et suivantes du PV).

Jusqu'à ce jour, seul existait l'affichage gratuit sur les « colonnes Morris » où coexistaient des affiches pour diverses manifestations, sans distinction de format, graphisme, grammage de papier, etc. Si la quasi-absence de règles autorisant l'affichage sur les « colonnes Morris » est une bonne chose pour que chacun puisse annoncer son concert ou son exposition, la profusion d'affiches péjore néanmoins la qualité de l'information et l'esthétique d'ensemble.

Le Conseil communal a décidé de concevoir un réseau d'affichage culturel urbain de qualité tout en maintenant les « colonnes Morris » existantes ou des supports répondant aux mêmes fonctions, ce d'autant plus que la

convention d'affichage conclue avec la société d'affichage (SGA) devait être renégociée.

En contrepartie de l'exclusivité de l'affichage commercial sur le domaine public et privé communal attribuée à la SGA, la nouvelle convention d'affichage conclue avec cette société prévoit, d'une part, le maintien de l'affichage dit gratuit (« colonnes Morris ») et d'autre part, la mise en place d'un nouvel affichage plus sélectif au format F4.

Concept

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, le Service d'urbanisme et de l'environnement a été chargé de son application. Il a constitué un groupe de travail en vue de préciser le contenu des affiches qui prendront place sur les supports du réseau culturel urbain.

Le but premier de cet affichage est de renforcer la visibilité et la présence à La Chaux-de-Fonds des acteurs culturels institutionnels, nombreux et de qualité, en poursuivant un objectif de marketing urbain. Le message consiste à démontrer la centralité (lieux et périmètre) et la densité (nombre) de l'offre culturelle institutionnelle en ville.

Le public-cible de cet affichage est avant tout chaux-de-fonnier ou visiteur régulier de la ville, cette population étant ambassadrice vers l'extérieur des atouts culturels de la ville. L'objectif envers le public-cible constitué de touristes ou de visiteurs occasionnels est le même et vise à l'informer des activités qui se déroulent durant son séjour à La Chaux-de-Fonds, mais sans grande illusion sur la portée d'un tel concept pour le visiteur occasionnel venant de l'extérieur (barrière de la langue notamment).

Très concrètement, le concept de réseau culturel urbain se compose d'un triptyque, soit systématiquement trois panneaux F4 à pied central, le support F4 à double pied étant destiné à l'affichage commercial exclusivement. Trois supports d'affichage recto-verso sont disposés de la manière suivante : en ligne (- - -), en colonne(I I I) ou encore en alignement diagonal (/ / /) selon les sites retenus.

Ces trois panneaux recto-verso constituent ensemble un triptyque. Ces triptyques sont implantés à proximité de lieux de passage et de culture. Au recto, sur les trois surfaces que compte un triptyque, le graphisme est homogène. Au verso, en revanche, un agenda ainsi que deux panneaux à disposition des institutions retenues a été prévu.

Par un descriptif et un graphisme fort, les affiches au recto mettent en valeur les institutions culturelles de la Ville et leurs événements-phares contribuant au rayonnement de La Chaux-de-Fonds.

Les institutions culturelles choisies ont donc été réparties en deux catégories définies selon les caractéristiques suivantes :

- Les lieux culturels sont les institutions dont une part importante de financement est assurée par la Ville ou dont les infrastructures relèvent de la responsabilité de celle-ci :
 - Musée des beaux-arts
 - Musée d'histoire
 - Musée d'histoire naturelle
 - Musée international d'horlogerie
 - Musée paysan et artisanal
 - Zoo du Bois du Petit-Château et Vivarium
 - Bibliothèque de la Ville et Bibliothèque des jeunes
 - L'Heure bleue
 - Théâtre populaire romand
 - Centre de culture ABC – Temple Allemand
 - Club 44
 - Bikini Test
- Les événements-phares sont les événements réguliers d'importance, principalement soutenus par la Ville et faisant partie intégrante de son rayonnement
 - Plage des Six-Pompes
 - Festival Les Amplitudes
 - Festival Les Ecolades
 - Journées du Patrimoine Horloger
 - Fête de mai
 - Braderie
 - Vivamitiés

Compte tenu du foisonnement des institutions culturelles, groupes de musique, troupes de théâtre, etc. et de leurs capacités financières réduites, il est vite apparu qu'il était illusoire de concevoir et d'imposer de l'affichage F4 à tous. Seules quelques institutions recourent à ce type d'affichage et, d'après les informations recueillies, elles sont intéressées à en produire régulièrement selon leur actualité.

Le principe du triptyque a été affiné par le groupe de travail pour arriver finalement à une version qui prévoit sur les rectos une ligne graphique forte et uniforme et laisse les versos à disposition des institutions culturelles.

Le graphisme des affiches sises au recto des panneaux présente une ligne stricte qui n'est pas sans rappeler celle utilisée pour l'affichage de bienvenue, en entrée de ville. De plus, les couleurs du graphisme au recto varieront selon les quatre saisons parallèlement à l'affichage en entrée de ville.

Les thèmes des trois rectos d'un triptyque sont composés des éléments suivants (voir aussi documents annexés) :

- Le premier recto affiche une image qui présente et met en valeur un site ou un bâtiment de la Ville en lien avec le patrimoine. Il est à noter ici que cette affiche peut constituer un élément indépendant et être vendue en librairie, à l'office du tourisme ou encore figurer dans un stand de promotion dans une exposition, voire affichée dans une autre ville.
- Le deuxième propose une image aérienne de la ville (orthophoto) sur laquelle sont répertoriés les lieux importants en terme de culture et de délabrement (liste indicative annexée). L'appellation « Métropole horlogère » complète cette affiche, conformément à la stratégie de communication retenue depuis quelques mois. Associée de longue date à la Ville de La Chaux-de-Fonds, cette signature traduit en effet fort bien l'idée que notre ville est un pôle régional, aux caractéristiques urbaines affirmées et dont l'industrie – avec l'horlogerie comme fer de lance – constitue l'un des principaux moteurs économiques et culturels.
- Le troisième recto, enfin, présente les institutions culturelles et en fait une brève description.

Quant aux thèmes des versos, ils sont les suivants :

- Le premier accueille un agenda mensuel des manifestations culturelles qui se déroulent en ville dans les institutions retenues. Cet agenda se veut exhaustif pour les institutions en question.
- Les deux autres versos sont gardés à la disposition des institutions culturelles pour y afficher leur actualité et annoncer un événement imminent. Le graphisme des affiches sises au verso des panneaux est libre mais doit respecter le format F4.

Si les versos devaient ne pas être tous utilisés, les surfaces seraient revêtues d'affiches mettant en valeur le patrimoine bâti de la Ville en lien avec la candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco afin de ne pas laisser de surfaces vierges ou des affiches mentionnant une manifestation échue.

En cas de « collisions » de dates pour l'affichage sur les deux versos disponibles (plusieurs acteurs culturels revendiquant les mêmes dates) un arbitrage sera rendu par la déléguée aux affaires culturelles.

La responsabilité de la récolte des informations et de la mise à jour du contenu de l'agenda lui revient également.

Pour l'agenda, le graphiste mandaté gère la mise à jour saisonnière des affiches ainsi que leur production régulière et leur livraison à la SGA selon les prescriptions édictées par cette dernière.

Un renouvellement régulier de toutes les affiches des six triptyques est prévu afin de pallier aux aléas de la météo et des déprédations et de façon à assurer une information régulièrement remise à jour.

Emplacement des triptyques

Le choix des lieux pour implanter les triptyques a fait l'objet de nombreuses discussions, et les emplacements retenus sont le fruit d'un compromis dicté notamment par les contraintes techniques liées à la présence de réseaux d'infrastructures souterraines et aux impératifs liés au déneigement.

Ces lieux sont les suivants :

- Place du Marché (entre Neuve 12 et Neuve 14)
- Espacité (devant l'office du tourisme)
- Rue des Musées (au débouché du chemin piéton qui serpente dans le Parc, en face de Musées 26)
- Place de la Gare (sur la pastille centrale au nord du bâtiment de la gare – sera revu à l'occasion du réaménagement de la place)
- Rue de l'Avenir (au carrefour avec la rue Jardinière)
- Rue du Progrès (en face de l'entrée de la Bibliothèque de la Ville, face à l'escalier de la rue Jean-Pierre-Droz)

La liste des sites retenus et le nombre de triptyques sont susceptibles d'être complétés en fonction de l'accueil fait à cet affichage ; en effet, même si la SGA met à la disposition de la Ville huit triptyques, six seulement seront mis en place pour des raisons d'économie et en raison des ressources financières limitées à disposition des institutions culturelles pour la production des affiches F4.

Calendrier de réalisation

La mise en place complète de ce concept d'affichage est prévue en janvier 2009.

Les supports, déjà en place, ne sont pas restés vides. En effet, ils accueillent, depuis le mois d'octobre 2008, des affiches liées à des manifestations qui se déroulent en ville. Dès 2009 cet affichage correspond à la description faite dans le présent rapport.

Par ailleurs, le Conseil communal a décidé, dès 2008, de réserver quelques tronçons de route situés aux entrées de ville à l'information officielle (affichage du message de bienvenue, annonce de la candidature à l'Unesco, indication des institutions culturelles et sportives, etc.), et d'imposer d'autres lieux pour l'annonce à l'aide de bâches et autres banderoles des manifestations ponctuelles se déroulant en ville ou dans la

région. Sur ces tronçons d'entrée de ville, une systématique doit toutefois encore être établie.

Conséquences sur les finances

D'un point de vue quantitatif, le concept prévoit le renouvellement (quasi) mensuel¹ des affiches au recto pour pallier aux déprédations et aléas du temps. Un total de 180 affiches sera donc nécessaire pour alimenter les six triptyques au recto selon quatre saisons. Au verso, un total annuel de 120 affiches est prévu comprenant 72 affiches pour le renouvellement de l'agenda culturel, 48 affiches du patrimoine en cas de non production d'affiches par les institutions retenues.

Des affiches supplémentaires destinées à la vente ou à l'affichage à l'intérieur de locaux communaux seront en outre produites.

Le montant global estimé est devisé à un total CHF 98'000.- pour quatre années d'affichage. Cette somme a été budgétée par un crédit spécial prévu à cet effet. Le concept sera réévalué au terme de cette période de quatre ans et prolongé via le budget de fonctionnement selon les dispositions financières et échos du public.

Triptyque :

Charge fixe de conception du module triptyque	CHF	7'680.-
Réalisation et production sur 4 ans (CHF 3'360.-/par saison)	CHF	53'760.-

Calendrier :

Réalisation et production sur 4 ans (CHF 7'000.-/an) :	CHF	28'000.-
--	-----	----------

<u>Divers imprévus (env. 10%) :</u>	CHF	8'560.-
-------------------------------------	-----	---------

Total	CHF 98'000.-
--------------	---------------------

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune, la mise à jour du contenu des affiches faisant partie des tâches courantes des services communaux impliqués et la pose des affiches étant assumée conventionnellement par la SGA.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

La Ville du Locle ayant retenu récemment un concept propre pour l'affichage culturel et marqué d'importantes réticences sur d'autres projets de collaboration en matière d'urbanisme, aucune collaboration n'a été prévue dans ce domaine.

¹ Le rythme de renouvellement des surfaces est réglé par la convention signée avec la SGA. Celle-ci dicte les dates de passage sur place de son colleur d'affiches.

Éléments relatifs au développement durable

La culture contribue à l'éveil des esprits et à la diversité des modes de pensée. Valoriser sa densité et diffuser cette information au sein de la population en améliore l'accès et contribue à augmenter le capital « social » de la composante développement durable. Par ailleurs, en contribuant au renforcement d'une image positive de la Ville, le concept renforce aussi son attractivité générale et apporte ainsi une contribution, certes modeste, à son développement économique.

Conclusion

La concrétisation du concept d'affichage culturel est l'un des points sur lequel portait la renégociation de la convention d'affichage avec la SGA. Les autres points abordés sont quasi terminés (pour l'affichage commercial, le mobilier a été changé et les emplacements redéfinis) ou en voie de l'être (la définition des emplacements pour l'affichage politique est en cours de réflexion au sein des services communaux).

Mais ce concept d'affichage culturel s'inscrit aussi dans une perspective plus large d'information et de mise en valeur des éléments qui contribuent à forger l'image de notre ville.

A l'avenir, il n'est pas exclu de transposer le concept d'affichage culturel dans le domaine des sports par exemple.

De même, des réflexions sont en cours aujourd'hui pour développer une signalétique des éléments significatifs du patrimoine bâti et des itinéraires piétons pour encourager les déplacements doux en ville. Il s'agit d'une part d'une refonte du concept « Bon pied bon œil » en vue des échéances liées à l'UNESCO et d'autre part, d'un balisage à destination de différents lieux au centre-ville avec l'indication des directions et des temps de parcours à pied. Favoriser les déplacements « lents » est de notre point de vue une façon de faire vivre la ville et d'encourager le commerce local en y amenant des passants en chemin.

Dans le même ordre d'idée et en lien avec le réaménagement futur de la place de la Gare, un point d'information (écrans, affichage classique, autre,...) à l'intérieur ou à proximité immédiate de la gare, qui annonce les événements en cours en ville (séminaires, expositions, etc.,) ainsi que les moyens de s'y rendre, est à envisager.

Des efforts ont également été consentis par les Transports régionaux neuchâtelois qui développent un nouveau système d'information aux voyageurs à proximité des arrêts indiquant le temps d'attente avant le passage du prochain bus, ainsi qu'une information diffusée sur écrans à l'intérieur des véhicules. Un partenariat est envisageable pour la diffusion sur ces écrans d'informations concernant ce qui constitue l'actualité de la Ville.

Finalement, la Commission d'urbanisme souhaite qu'une réflexion soit entamée sur l'affichage de l'heure en ville. La Commission culturelle, consultée par voie de circulation, a émis des avis favorables sur ce rapport.

Au vu de l'exposé des intentions du Conseil communal dans le domaine de l'affichage en ville, ce dernier estime avoir développé un concept d'affichage culturel attractif et vous propose par le biais de ce rapport d'information, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de classer la motion Bosshart « Pour un affichage culturel attractif ».

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Jean-Pierre Veya

La chancelière
Muriel Barrelet

Annexe 1

Motion « *Pour un affichage culturel attractif* » du 23 février 2005 (pages 692 et suivantes du PV)

« Notre Ville revendique à juste titre un certain statut sur le plan culturel en raison de ses nombreuses institutions et des prestations qu'elle offre dans ce domaine.

Il faut toutefois que cette offre culturelle soit connue et correctement mise en valeur auprès de la population et des visiteurs.

A l'image de ce qui se fait ailleurs semble-t-il avec succès, un des éléments importants de la promotion des activités culturelles passe par un affichage attrayant et uniformisé à divers endroits de passage.

Actuellement, on constate aux entrées de notre Ville, côtés Locle et Neuchâtel, la présence de nombreux panneaux et bandeaux hétéroclites, disposés ou accrochés sans ordre ni hiérarchie, au gré des possibilités et disponibilités des sociétés. Ces panneaux et bandeaux s'ajoutent voire recouvrent un affichage officiel peu attrayant et trop discret et subsistent souvent au-delà des manifestations annoncées, ce qui leur enlève tout intérêt, sans parler de la mauvaise image qui en résulte pour notre Ville, en particulier sur le plan culturel.

Par ailleurs, rien n'existe au centre ville, si ce n'est les panneaux routiers guidant les visiteurs vers nos musées ou autres lieux culturels.

Il semble que les services communaux concernés aient mis au point et proposé il y a plusieurs années un concept d'affichage culturel uniformisé et attractif, qui aurait été purement et simplement classé sans suite par le Conseil communal au cours de la législature 1996-2000.

Pourquoi ce qui se fait ailleurs dans ce domaine ne serait-il pas possible chez nous ?

Pourquoi ne pas installer définitivement aux trois entrées principales de la Ville et à un endroit au moins au centre-ville des séries de panneaux visibles et attractifs, placés suffisamment en hauteur pour attirer l'attention, dont l'accès et la gestion seraient assumés par la Ville ?

La dépense provoquée par un tel affichage ne saurait constituer un obstacle à son installation en regard du bénéfice d'image qui en résulterait et de l'avantage promotionnel qu'en tireraient nos agents culturels.

Cependant, plusieurs collectivités publiques se sont vues offrir des systèmes d'affichage en contrepartie de la mise à disposition d'espaces publicitaires dans des abris bus, par exemple.

Par conséquent, il nous semble que si des démarches sont entreprises auprès des professionnels de la publicité et de l'affichage, et que si nos autorités font jouer la concurrence, la dépense consentie par la ville devrait être minime voire nulle. Le bénéfice d'image qui en résulterait serait un atout indéniable pour nos institutions culturelles et sportives.

Le Conseil communal est dès lors invité à étudier concrètement la mise en place rapide d'un tel affichage culturel.

Annexe 2

Liste indicative des lieux répertoriés

MAISONS LE CORBUSIER

Maison blanche

Villa Turque (Villa Schwob)

MUSEES ET BIBLIOTHEQUES (par ordre alphabétique)

Bibliothèque de la Ville

Bibliothèque des Jeunes

Musée des Beaux-Arts

Musée d'Histoire

Musée d'Histoire naturelle

Musée International d'Horlogerie

Musée Paysan et Artisanal

Zoo du Bois du Petit-Château et Vivarium

SALLES DE SPECTACLES (par ordre alphabétique)

Bikini Test

Cave du Petit-Paris

Centre de culture ABC

Club 44

Conservatoire de Musique, Salle Faller

L'Heure bleue

Temple-Allemand

Théâtre populaire romand

Ton sur Ton

Zap Théâtre

LIEUX DE DETENTE (par ordre alphabétique)

Bois du Petit-Château

Courtil du Sautier

Jardin de la Demoiselle

Jardin japonais

Parc des Crêtets

Parc Gallet

Parc de l'Ouest

Parvis du Grand-Temple

Place du Bois

Place des Lilas

LIEUX DE REPÈRE (par ordre alphabétique)

Ancien Manège

Gare principale (gare CFF)

Grand-Pont

Grand-Temple

Grande-Fontaine

Pavillon des sports

Hôtel de Ville

Piscine des Arêtes

Piscine-Patinoire

Place de la Carmagnole

Place des Forains

Place du Marché

Promenade des Six-Pompes - Place des Marronniers

Espace - Office du tourisme

Usine électrique